

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-first Parliament, 2011

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

LEGAL AND
CONSTITUTIONAL AFFAIRS

Chair:

The Honourable JOHN D. WALLACE

Thursday, December 1, 2011
Wednesday, December 7, 2011
Thursday, December 8, 2011

Issue No. 7

First (final) meeting on:

Bill S-1002, An Act to authorize the Industrial Alliance Pacific General Insurance Corporation to apply to be continued as a body corporate under the laws of Quebec

Seventh and eighth meetings on:

Study on the provisions and operation of the *Act to amend the Criminal Code (production of records in sexual offence proceedings)*, S.C. 1997, c. 30

INCLUDING:

THE SEVENTH REPORT OF THE COMMITTEE (Bill S-1002, An Act to authorize the Industrial Alliance Pacific General Insurance Corporation to apply to be continued as a body corporate under the laws of Quebec)

WITNESS:

(See back cover)

Première session de la
quarante et unième législature, 2011

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

AFFAIRES JURIDIQUES
ET CONSTITUTIONNELLES

Président :

L'honorable JOHN D. WALLACE

Le jeudi 1^{er} décembre 2011
Le mercredi 7 décembre 2011
Le jeudi 8 décembre 2011

Fascicule n^o 7

Première (dernière) réunion concernant :

Le projet de Loi S-1002, Loi autorisant l'Industrielle Alliance Pacifique, Compagnie d'Assurances Générales, à demander sa prorogation en tant que personne morale régie par les lois de la province de Québec

Septième et huitième réunions concernant :

L'étude sur les dispositions et l'application de la *Loi modifiant le Code criminel (communication de dossiers dans les cas d'infraction d'ordre sexuel)*, L.C. 1997, ch. 30

Y COMPRIS :

LE SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ (Projet de loi S-1002, Loi autorisant l'Industrielle Alliance Pacifique, Compagnie d'Assurances Générales, à demander sa prorogation en tant que personne morale régie par les lois de la province de Québec)

TÉMOIN :

(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
LEGAL AND CONSTITUTIONAL AFFAIRS

The Honourable John D. Wallace, *Chair*

The Honourable Joan Fraser, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Angus Baker, P.C. Boisvenu Chaput * Cowan (or Tardif) Frum	Joyal, P.C. Lang * LeBreton, P.C. (or Carignan) Meredith Raine Runciman
--	---

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

The Honourable Senator Raine replaced the Honourable Senator Stratton (*December 8, 2011*).

The Honourable Senator Stratton replaced the Honourable Senator Angus (*December 7, 2011*).

The Honourable Senator Chaput replaced the Honourable Senator Dawson (*December 5, 2011*).

The Honourable Senator Angus replaced the Honourable Senator Raine (*December 1, 2011*).

The Honourable Senator Dawson replaced the Honourable Senator Chaput (*December 1, 2011*).

The Honourable Senator Raine replaced the Honourable Senator Angus (*November 30, 2011*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

Président : L'honorable John D. Wallace

Vice-présidente : L'honorable Joan Fraser

et

Les honorables sénateurs :

Angus Baker, C.P. Boisvenu Chaput * Cowan (ou Tardif) Frum	Joyal, C.P. Lang * LeBreton, C.P. (ou Carignan) Meredith Raine Runciman
--	---

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

L'honorable sénateur Raine a remplacé l'honorable sénateur Stratton (*le 8 décembre 2011*).

L'honorable sénateur Stratton a remplacé l'honorable sénateur Angus (*le 7 décembre 2011*).

L'honorable sénateur Chaput a remplacé l'honorable sénateur Dawson (*le 5 décembre 2011*).

L'honorable sénateur Angus a remplacé l'honorable sénateur Raine (*le 1^{er} décembre 2011*).

L'honorable sénateur Dawson a remplacé l'honorable sénateur Chaput (*le 1^{er} décembre 2011*).

L'honorable sénateur Raine a remplacé l'honorable sénateur Angus (*le 30 novembre 2011*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Tuesday, November 29, 2011:

Second reading of Bill S-1002, An Act to authorize the Industrial Alliance Pacific General Insurance Corporation to apply to be continued as a body corporate under the laws of Quebec.

The Honourable Senator Meighen moved, seconded by the Honourable Senator Eaton, that the bill be read the second time.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Meighen moved, seconded by the Honourable Senator Eaton:

That rule 115 be suspended with respect to Bill S-1002, An Act to authorize the Industrial Alliance Pacific General Insurance Corporation to apply to be continued as a body corporate under the laws of Quebec.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Meighen moved, seconded by the Honourable Senator Eaton, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 29 novembre 2011 :

Deuxième lecture du projet de loi S-1002, Loi autorisant l'Industrielle Alliance Pacifique, Compagnie d'Assurances Générales, à demander sa prorogation en tant que personne morale régie par les lois de la province de Québec.

L'honorable sénateur Meighen propose, appuyé par l'honorable sénateur Eaton, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Meighen propose, appuyé par l'honorable sénateur Eaton,

Que l'application de l'article 115 du Règlement soit suspendue à l'égard du projet de loi S-1002, Loi autorisant l'Industrielle Alliance Pacifique, Compagnie d'Assurances Générales, à demander sa prorogation en tant que personne morale régie par les lois de la province de Québec.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Meighen propose, appuyé par l'honorable sénateur Eaton, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Thursday, December 1, 2011
(18)

[English]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met at 10:34 a.m. this day, in room 257, East Block, the chair, the Honourable John D. Wallace, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Baker, P.C., Boisvenu, Dawson, Fraser, Frum, Jaffer, Joyal, P.C., Lang, Meredith, Raine, Runciman and Wallace (12).

In attendance: Robin MacKay and Erin Shaw, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, November 29, 2011, the committee began its consideration of Bill S-1002, An Act to authorize the Industrial Alliance Pacific General Insurance Corporation to apply to be continued as a body corporate under the laws of Quebec.

WITNESS:

Industrial Alliance Pacific General Insurance Corporation:

Azmina Karim-Bondy, Chief Legal Counsel.

The chair made an opening statement.

Ms. Karim-Bondy made a statement and answered questions.

It was agreed that the following documents be filed as an exhibit with the Clerk of the Committee:

- Letter from the Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada, dated November 23, 2011, to the Honourable Michael A. Meighen, relating to Bill S-1002. (Exhibit 1120-04-02-1.41/L1-S-1002-7, "1")
- Letter from the Autorité des marchés financiers, dated November 4, 2011, to Azmina Karim-Bondy, relating to Bill S-1002. (Exhibit 1120-04-02-1.41/L1-S-1002-7, "2")

At 11 a.m. the committee suspended.

At 11:02 a.m., the committee resumed.

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-1002, An Act to authorize the Industrial Alliance Pacific General Insurance Corporation to apply to be continued as a body corporate under the laws of Quebec.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that the preamble stand postponed.

It was agreed that clause 1 carry.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le jeudi 1^{er} décembre 2011
(18)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 10 h 34, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable John D. Wallace (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Baker, C.P., Boisvenu, Dawson, Fraser, Frum, Jaffer, Joyal, C.P., Lang, Meredith, Raine, Runciman et Wallace (12).

Également présents : Robin MacKay et Erin Shaw, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 29 novembre 2011, le comité entreprend son étude du projet de loi S-1002, Loi autorisant l'Industrielle Alliance Pacifique, Compagnie d'assurances générales, à demander sa prorogation en tant que personne morale régie par les lois de la province de Québec.

TÉMOIN :

Industrielle Alliance Pacifique, Compagnie d'assurances générales :

Azmina Karim-Bondy, conseillère juridique principale.

Le président prend la parole.

Mme Karim-Bondy fait une déclaration puis, répond aux questions.

Il est convenu que les documents suivants soient déposés comme pièces auprès de la greffière du comité :

- Lettre du Bureau du surintendant des institutions financières, datée du 23 novembre 2011, à l'honorable Michael A. Meighen, concernant le projet de loi S-1002. (pièce 1120-04-02-1.41/L1-S-1002-7, « 1 »)
- Lettre de l'Autorité des marchés financiers, datée du 4 novembre 2011, à Azmina Karim-Bondy, concernant le projet de loi S-1002. (pièce 1120-04-02-1.41/L1-S-1002-7, « 2 »)

À 11 heures, la séance est suspendue.

À 11 h 2, la séance reprend.

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi S-1002, Loi autorisant l'Industrielle Alliance Pacifique, Compagnie d'assurances générales, à demander sa prorogation en tant que personne morale régie par les lois de la province de Québec.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude du préambule.

Il est convenu d'adopter l'article 1.

It was agreed that clause 2 carry.

It was agreed that the preamble carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill carry.

It was agreed that the chair report this bill to the Senate.

At 11:03 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

DECLARATIONS OF PRIVATE INTERESTS

Pursuant to subsection 12(1) of the Conflict of Interest Code for Senators, a declaration of private interests was made as follows:

- By oral declaration, the Honourable Senator Joyal, P.C. (Bill S-1002).

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, December 7, 2011
(19)

[English]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met at 4:23 p.m. this day, in camera, in room 257, East Block, the chair, the Honourable John D. Wallace, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Boisvenu, Chaput, Fraser, Frum, Joyal, P.C., Lang, Meredith, Stratton and Wallace (9).

In attendance: Robin MacKay and Erin Shaw, Analysts; Erin Virgint, Research Assistant, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, October 4, 2011, the committee continued its study on the provisions and operation of the *Act to amend the Criminal Code (production of records in sexual offence proceedings)*, S.C. 1997, c. 30. (For complete text of the order of reference, see *proceedings of the committee, Issue No. 3.*)

It was agreed that senators' staff be permitted to remain in the room during the in camera portions of today's meeting; and that the committee allow the audio recording of the in camera portions of today's meeting, that one copy be kept in the office of the clerk of the committee for consultation by committee members (present) and/or by the committee analysts, and that the recording be destroyed by the clerk when authorized to do so by the Subcommittee on Agenda and Procedure, but no later than at the end of this parliamentary session.

Il est convenu d'adopter l'article 2.

Il est convenu d'adopter le préambule.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi.

Il est convenu que le président fasse rapport du projet de loi au Sénat.

À 11 h 3, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PERSONNELS

Conformément à l'article 12(1) du Code régissant les conflits d'intérêt des sénateurs, une déclaration d'intérêts personnels a été faite par le sénateur suivant :

- Par déclaration orale, l'honorable sénateur Joyal, C.P., (projet de loi S-1002).

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 7 décembre 2011
(19)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à huis clos, à 16 h 23, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable John D. Wallace (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Boisvenu, Chaput, Fraser, Frum, Joyal, C.P., Lang, Meredith, Stratton et Wallace (9).

Également présents : Robin MacKay et Erin Shaw, analystes, et Erin Virgint, adjointe à la recherche, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 4 octobre 2011, le comité poursuit son étude sur les dispositions et l'application de la *Loi modifiant le Code criminel (communication de dossiers dans les cas d'infraction d'ordre sexuel)*, L.C. 1997, ch. 30. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 3 des délibérations du comité.*)

Il est convenu d'autoriser le personnel des sénateurs à demeurer dans la pièce durant les parties de la séance à huis clos; et que le comité autorise l'enregistrement audio des parties de la réunion qui se dérouleront à huis clos, qu'une copie sera conservée au bureau de la greffière pour consultation par les membres du comité présents et les analystes du comité, et que l'enregistrement sera détruit par la greffière du comité lorsque le Sous-comité du programme et de la procédure l'autorisera, au plus tard à la fin de la présente session parlementaire.

Pursuant to rule 92(2)(f), the committee commenced consideration of a draft report.

At 5:39 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, December 8, 2011
(20)

[English]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met at 10:34 a.m. this day, in camera, in room 257, East Block, the chair, the Honourable John D. Wallace, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Boisvenu, Chaput, Fraser, Frum, Joyal, P.C., Lang, Meredith, Raine, Runciman and Wallace (10).

In attendance: Robin MacKay, Erin Shaw, Analysts; Erin Virgint, Research Assistant, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, October 4, 2011, the committee continued its study on the provisions and operation of the *Act to amend the Criminal Code (production of records in sexual offence proceedings)*, S.C. 1997, c. 30. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 3.*)

It was agreed that senators' staff be permitted to remain in the room during the in camera portions of today's meeting; and that the committee allow the transcription of the in camera portions of today's meeting, that one copy be kept in the office of the clerk of the committee for consultation by committee members (present) and/or by the committee analysts, and that the transcript be destroyed by the clerk when authorized to do so by the Subcommittee on Agenda and Procedure, but no later than at the end of this parliamentary session.

Pursuant to rule 92(2)(f), the committee continued consideration of a draft report.

It was agreed that a draft report be prepared by committee staff.

At 12:15 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Conformément à l'article 92(2)f) du Règlement, le comité entreprend l'étude d'une ébauche de rapport.

À 17 h 39, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 8 décembre 2011
(20)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à huis clos, à 10 h 34, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable John D. Wallace (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Boisvenu, Chaput, Fraser, Frum, Joyal, C.P., Lang, Meredith, Raine, Runciman et Wallace (10).

Également présents : Robin MacKay et Erin Shaw, analystes; et Erin Virgint, adjointe à la recherche, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 4 octobre 2011, le comité poursuit son étude sur les dispositions et l'application de la *Loi modifiant le Code criminel (communication de dossiers dans les cas d'infraction d'ordre sexuel)*, L.C. 1997, ch. 30. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 3 des délibérations du comité.*)

Il est convenu d'autoriser le personnel des sénateurs à demeurer dans la pièce durant les parties de la séance à huis clos; et que le comité autorise la transcription des parties de la réunion qui se dérouleront à huis clos, qu'une copie sera conservée au bureau de la greffière pour consultation par les membres du comité présents et les analystes du comité, et que la transcription sera détruite par la greffière du comité lorsque le Sous-comité du programme et de la procédure l'autorisera, au plus tard à la fin de la présente session parlementaire.

Conformément à l'article 92(2)f) du Règlement, le comité poursuit son étude d'une ébauche de rapport.

Il est convenu qu'une ébauche de rapport soit rédigée par le personnel du comité.

À 12 h 15, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Shaila Anwar

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, December 1, 2011

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs has the honour to present its

SEVENTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill S-1002, An Act to authorize the Industrial Alliance Pacific General Insurance Corporation to apply to be continued as a body corporate under the laws of Quebec., has, in obedience to the order of reference of Tuesday, November 29, 2011, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

Le président,

JOHN D. WALLACE

Chair

RAPPORT DU COMITÉLe jeudi 1^{er} décembre 2011

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a l'honneur de présenter son

SEPTIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi S-1002, Loi autorisant l'Industrielle Alliance Pacifique, Compagnie d'Assurances Générales, à demander sa prorogation en tant que personne morale régie par les lois de la province de Québec, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 29 novembre 2011, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, December 1, 2011

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, to which was referred Bill S-1002, An Act to authorize the Industrial Alliance Pacific General Insurance Corporation to apply to be continued as a body corporate under the laws of Quebec, met this day at 10:34 a.m. to give consideration to the bill.

Senator John D. Wallace (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning and welcome, Senate colleagues, our invited guest, whom I will introduce in a moment, and members of the general public who are viewing today's proceedings on the CPAC television network..

I am John Wallace, a senator from New Brunswick and chair of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

We are meeting here today to review and consider Bill S-1002, An Act to authorize the Industrial Alliance Pacific General Insurance Corporation to be continued as a body corporate under the laws of Quebec. Bill S-1002 is a private bill that was introduced in the Senate on November 23, 2011, and was referred to this committee for study on November 27, 2011.

Unlike public bills, private bills are bills that confer specific powers or rights on particular persons or groups of persons. Most incorporations or changes in existing acts of incorporation can be accomplished through administrative action — for example, letters patent or supplementary letters patent — and do not require parliamentary intervention. There are, however, certain matters relating to companies and certain amendments to original acts of incorporation that can only be accomplished through parliamentary action.

Under the rules of both houses, every application to Parliament for a private bill must comply with certain conditions. Under the *Rules of the Senate*, the director of committees is the Examiner of Petitions for Private Bills, and a private bill cannot be introduced in the Senate until it has been favourably reported on by the examiner.

Last week, on November 23, the report from the Examiner of Petitions for Private Bills was presented in the Senate, indicating compliance with all of the requirements of our rules.

The petitioner for this particular private bill is Industrial Alliance Pacific General Insurance Corporation, which is currently incorporated under the federal Insurance Companies Act. With the enactment of Bill S-1002, Industrial Alliance is seeking to apply to be continued as a body corporate under the laws of the Province of Quebec.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 1^{er} décembre 2011

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été renvoyé le projet de loi S-1002, Loi autorisant l'Industrielle Alliance Pacifique, compagnie d'assurances générales, à demander sa prorogation en tant que personne morale régie par les lois de la province de Québec, se réunit aujourd'hui, à 10 h 34, pour examiner le projet de loi.

Le sénateur John D. Wallace (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour et bienvenue à mes collègues sénateurs, à notre invitée que je vais vous présenter dans un instant et aux membres du public qui regardent la séance d'aujourd'hui sur le réseau de télévision CPAC.

Je m'appelle John Wallace; je suis un sénateur du Nouveau-Brunswick et je préside le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour examiner le projet de loi S-1002, Loi autorisant l'Industrielle Alliance Pacifique, compagnie d'assurances générales, à demander sa prorogation en tant que personne morale régie par les lois de la province de Québec. Le projet de loi S-1002 est un projet de loi privé qui a été présenté au Sénat le 23 novembre 2011 et renvoyé au comité pour étude le 27 novembre 2011.

À la différence des projets de loi d'intérêt public, les projets de loi privés sont des projets de loi qui attribuent des pouvoirs et des droits spéciaux à des personnes ou à des groupes de personnes. La plupart des constitutions en société et la modification des statuts constitutifs existants peuvent s'effectuer au moyen de mesures administratives — par exemple, lettres patentes ou lettres patentes supplémentaires — qui n'exigent pas l'intervention du Parlement. Il existe toutefois certaines mesures concernant les sociétés et certaines modifications aux statuts constitutifs originaux qui ne peuvent être prises qu'à la suite d'une décision parlementaire.

Selon les règles des deux chambres, toute demande de projet de loi privé présentée au Parlement doit respecter certaines conditions. Selon le *Règlement du Sénat*, le directeur des comités est l'examineur des pétitions pour les projets de loi privés, et un projet de loi privé ne peut être présenté au Sénat que s'il a fait l'objet d'un rapport favorable de la part de l'examineur.

La semaine dernière, le 23 novembre, le rapport de l'examineur des pétitions pour les projets de loi privés a été présenté au Sénat, et précisait que toutes les conditions prévues par nos règles étaient respectées.

Le pétitionnaire à l'origine de ce projet de loi privé particulier est l'Industrielle Alliance Pacifique, compagnie d'assurances générales, qui est à l'heure actuelle constituée en société aux termes de la Loi sur les sociétés d'assurances fédérale. Avec l'édiction du projet de loi S-1002, l'Industrielle Alliance demande sa prorogation en tant que personne morale régie par les lois de la province du Québec.

In order to explain to us in greater detail the reasons for this application, I am pleased to welcome before this committee Ms. Azmina Karim-Bondy, Chief Legal Counsel representing the Industrial Alliance Pacific General Insurance Corporation.

Ms. Karim-Bondy obtained her law degree in 1988 from Osgoode Law School in Toronto. She was called to the British Columbia bar in 1989 and subsequently practised commercial litigation, injury law, and acted as in-house counsel with several firms in Western Canada and the United States. In 2002 she rejoined Industrial Alliance Pacific Insurance and Financial Services Inc. and in 2005 she was promoted to the position of chief legal counsel.

Before I call upon Ms. Karim-Bondy to present to us, there is a matter that I would turn to Senator Joyal to bring to your attention.

Senator Joyal: Thank you, Mr. Chair, for recognizing me at the outset of the study of this bill. Pursuant to the Conflict of Interest Code for Senators, I would like to inform the honourable members of our committee and our witness that I prefer to withdraw from the study of this bill. I might have a conflict with the object and scope of this bill. I would request you to have my declaration printed in the minutes of the committee according to the standing rules under conflict of interest.

The Chair: We will certainly do that, Senator Joyal, and thank you for bringing that to our attention.

Senator Joyal: I exclude myself from the witness and from my honourable colleagues.

The Chair: Ms. Karim-Bondy, we will begin with your opening statement, and following that we will have questions from our senators.

Azmina Karim-Bondy, Chief Legal Counsel, Industrial Alliance Pacific General Insurance Corporation: Thank you. As you have mentioned, Senator Wallace, I am chief legal counsel for Industrial Alliance Pacific General Insurance Corporation, which is the petitioner in this matter.

The petitioner is requesting that the members of the committee consider adoption of Bill S-1002, An Act to authorize the Industrial Alliance Pacific General Insurance Corporation to apply to be continued as a corporation under the laws of Quebec.

This is not a controversial bill, but simply a private bill requested by a private company to allow it to apply to move from a federal charter to a provincial insurance company as if it had been incorporated under the laws of Quebec.

Industrial Alliance Pacific General Insurance Corporation, and I will refer to it as IAPG because it is a rather lengthy name, is part of the Industrial Alliance group of companies. It was initially a Saskatchewan-based company, purchased in 2002 by Industrial

J'ai le plaisir d'accueillir au comité Mme Azmina Karim-Bondy, conseillère juridique principale de l'Industrielle Alliance Pacifique, compagnie d'assurances générales, qui va nous expliquer en détail les motifs à l'origine de cette demande.

Mme Karim-Bondy a obtenu son diplôme de droit en 1988 à la Osgoode Law School de Toronto. Elle est devenue membre du Barreau de la Colombie-Britannique en 1989 et a, par la suite, pratiqué dans le domaine du contentieux commercial, du droit de la responsabilité et a agi comme juriste d'entreprise pour plusieurs cabinets de l'ouest du Canada et des États-Unis. En 2002, elle a commencé à travailler pour l'Industrielle Alliance Pacifique, compagnie d'assurances générales Inc. et, en 2005, elle a été promue au poste de conseillère juridique principale.

Avant de demander à Mme Karim-Bondy de nous présenter son exposé, il y a un sujet dont je vais demander au sénateur Joyal de vous parler.

Le sénateur Joyal : Merci, monsieur le président, de me donner la parole au début de l'étude de ce projet de loi. Conformément au Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs, j'aimerais informer les honorables membres du comité et notre témoin que je préfère me retirer de l'étude de ce projet de loi. Je risque en effet de me trouver en situation de conflit d'intérêts avec l'objet et la portée du projet de loi. Je vous demande de faire figurer ma déclaration dans le procès-verbal du comité conformément aux règles relatives aux conflits d'intérêts.

Le président : Nous allons certainement le faire, sénateur Joyal. Je vous remercie de nous signaler cette situation.

Le sénateur Joyal : Je demande au témoin et à mes honorables collègues de bien vouloir m'excuser.

Le président : Madame Karim-Bondy, nous allons commencer par entendre votre déclaration préliminaire, après quoi nous passerons aux questions des sénateurs.

Azmina Karim-Bondy, conseillère juridique principale, Industrielle Alliance Pacifique, Compagnie d'assurances générales : Merci. Comme vous l'avez mentionné, sénateur Wallace, je suis la conseillère juridique principale de l'Industrielle Alliance Pacifique, compagnie d'assurances générales, qui est la pétitionnaire ici.

La pétitionnaire demande aux membres du comité d'envisager l'adoption du projet de loi S-1002, Loi autorisant l'Industrielle Alliance Pacifique, compagnie d'assurances générales, à demander sa prorogation en tant que personne morale régie par les lois de la province de Québec.

Ce n'est pas un projet de loi controversé, mais un simple projet de loi privé que demande une société privée pour lui permettre de modifier son statut de société à charte fédérale pour qu'elle devienne une société d'assurances provinciale, comme si elle avait été constituée selon les lois du Québec.

L'Industrielle Alliance Pacifique, compagnie d'assurances générales, et je vais la désigner sous son sigle IAPCAG parce que son nom est un peu long, fait partie du groupe de sociétés Industrielle Alliance. C'était au départ une société de la

Alliance Pacific Insurance and Financial Services Inc., which I will refer to as IAP. IAP is a federally regulated company based out of the city of Vancouver and has its head office based there. In order to have the same regulator as its parent, at that time, in 2007, IAPG moved from a Saskatchewan company to a federally regulated company under the Insurance Companies Act of Canada.

IAP is owned by Industrial Alliance Insurance and Financial Services Inc., which I will refer to as IA, which is a life insurance company incorporated under the laws of Quebec. IA is Canada's fourth largest life insurance company, has assets under management of about \$71.5 billion and employs more than 3,900 people who serve about 3 million Canadians.

IAP is in the process of selling its tiny subsidiary IAPG to the parent company in Quebec, IA. In order for IAPG to have the same regulator as the mother company, which is IA, it must be continued or essentially transferred to a Quebec charter from a federal charter. To take a company from a federal charter to provincial charter, we have to have before us a private bill, as there is no provision within the Insurance Companies Act of Canada to move from a federal charter to a provincial charter.

IAP is selling IAPG to the parent company for economic reasons, for regulatory efficiency and just to maximize the scales between the companies. IAPG does not have any employees of its own. It is simply a virtual subsidiary that is served by the employees of IAP. Therefore, moving it from a regulator that is federal to provincial will have no impact at all on any jobs, any head offices or any other matters, because it has no employees of its own. This is simply an administrative measure for us to be able to allow the members of one corporate family to have similar regulatory authorities and so that there is no duplication of filings and legal proceedings and all of the things that go with dealing with one particular regulator.

IAPG has undergone all the required prerequisites for the introduction of this bill, as was mentioned by Senator Wallace. We have had the publication in the *Canada Gazette* and certification of the petition. It has been through the Senate's Examiner of Petitions and has gone to first and second reading.

It is also important to note that both the Office of the Superintendent of Financial Institutions in Ottawa, which is the current regulator of IAPG, and the Autorité des marchés financiers in Quebec, who will be the new regulator for this company, have no objection to this process, and both have produced confirmation letters of their support, of which I have copies if anyone would like to see them.

Saskatchewan, qui a été rachetée en 2002 par l'Industrielle Alliance Pacifique, Assurance et services financiers inc., que je désignerai sous le sigle IAP. L'IAP est une société fédérale qui exerce ses activités à Vancouver où se trouve son siège social. En 2007, l'IAPCAG a modifié son statut de société de la Saskatchewan pour devenir une société fédérale régie par la Loi sur les sociétés d'assurances du Canada, de façon à relever du même organisme de réglementation que sa société-mère.

L'IAP est la propriété d'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc., que je vais désigner sous le sigle IA, qui est une société d'assurance-vie, constituée selon les lois du Québec. L'IA vient au quatrième rang des sociétés d'assurance-vie du Canada, elle gère des actifs d'environ 71,5 milliards de dollars et emploie plus de 3 900 personnes qui desservent près de trois millions de Canadiens.

L'IAP est en train de vendre sa petite filiale, l'IAPCAG, à la société-mère au Québec, l'IA. Pour que l'IAPCAG relève du même organisme de réglementation que la société-mère, qui est l'IA, elle doit proroger ou transformer, pour l'essentiel, sa charte québécoise en une charte fédérale. Pour transformer une société de compétence fédérale à une société de compétence provinciale, nous avons dû présenter un projet de loi privé, étant donné que la Loi sur les sociétés d'assurances du Canada ne contient aucune disposition permettant de transformer une société à charte fédérale en une société à charte provinciale.

L'IAP vend l'IAPCAG à la société-mère pour des raisons économiques, pour des raisons d'efficacité sur le plan de la réglementation et tout simplement, pour rééquilibrer la taille des sociétés. L'IAPCAG n'a pas d'employés. C'est une simple filiale virtuelle pour laquelle travaillent les employés de l'IAP. C'est pourquoi le fait de passer d'un organisme de réglementation fédérale à un organisme provincial n'aura aucune incidence sur les emplois, les sièges sociaux ou tout autre aspect, parce qu'elle n'a pas elle-même d'employés. C'est une simple mesure administrative qui permettra aux membres d'un groupe de sociétés de relever des mêmes autorités de réglementation et d'éviter ainsi le dédoublement des dépôts de documents et des démarches légales et de tout ce qui est associé au fait de relever d'un organisme de réglementation particulier.

L'IAPCAG remplit toutes les conditions exigées pour la présentation de ce projet de loi, comme cela a été mentionné par le sénateur Wallace. Nous avons effectué la publication dans la *Gazette du Canada* et fait certifier la pétition. Elle a été approuvée par l'examineur des pétitions du Sénat et elle a été adoptée en première et deuxième lecture.

Il est également important de noter que le Bureau du surintendant des institutions financières d'Ottawa, qui est l'organisme de réglementation actuel de l'IAPCAG, et l'Autorité des marchés financiers du Québec, qui sera le nouvel organisme de réglementation de cette société, ne s'opposent pas à cette demande; les deux organismes nous ont d'ailleurs transmis des lettres confirmant leur appui à cette mesure, lettres dont je pourrais remettre un exemplaire si quelqu'un souhaite les examiner.

I should also mention that this bill does not create a precedent. Indeed, since 1994, three such initiatives have been undertaken by life insurance companies that have moved from federal charters to provincial charters in Quebec. The first was Bill S-3 in 1994, and that was the General Securities Insurance Company of Canada that moved to a provincial charter in Quebec. The second was Bill S-27, which dealt with Imperial Life. The third was Bill S-28, which dealt with Certas. All of these companies moved to provincial charters in Quebec. The other two bills were passed in the year 2001, so it has been a while.

Honourable senators, I respectfully submit that Bill S-1002 be adopted by this committee, and I would be pleased to answer any questions that you might have.

The Chair: Thank you very much, Ms. Karim-Bondy. Before turning to questions, you had mentioned that you have written letters from both the Quebec provincial regulator and the federal regulator confirming they have no objections to this petition. Could you provide those to us so we could have that on record? Would you just identify the date of each of those letters and from whom and to whom it was forwarded?

Ms. Karim-Bondy: I have sufficient copies for all members here. I will pass them along.

Senator Dawson: I move that the documents be tabled officially in front of the clerk.

Ms. Karim-Bondy: As for the dates, the letter from the Autorité des marchés financiers was dated November 4, 2011, and it was addressed to me as the corporate secretary of Industrial Alliance Pacific General Insurance Corporation. The letter from the Office of the Superintendent of Financial Institutions is dated November 23, 2011, and it was addressed to the Honourable Michael Meighen, senator.

The Chair: Thank you very much.

Senator Dawson: I am very happy to be a member of the prestigious justice committee, being a humble member of the Transport Committee. You are recognized as being the most important committee in the Senate. Transport is the oldest, but justice is the most important.

The Chair: You must come back more often.

Senator Dawson: I wanted to get the letters on the record because they had been forwarded to me. I was the critic for the opposition on this bill, and I had asked Senator Meighen to be sure that we had as much confirmation on the fact that not only were we happy to give the permission, but that the Province of Quebec was in accordance with accepting it, so I appreciate the letters.

The only question that was debated this week in the Senate chamber was the notion of why the urgency. Why do it now and why do it fast? I will be proposing, chair, in the near future that

Je devrais également mentionner que ce projet de loi ne crée pas un précédent. En fait, depuis 1994, trois sociétés d'assurance-vie ont pris de telles initiatives pour changer leur statut de société à charte fédérale à société à charte provinciale au Québec. La première initiative a pris la forme du projet de loi S-3 en 1994; il concernait la General Securities Insurance Company of Canada qui est devenue une société à charte provinciale au Québec. La deuxième initiative était celle du projet de loi S-27, qui concernait Imperial Life. La troisième était celle du projet de loi S-28, au sujet de Certas. Toutes ces sociétés sont devenues des sociétés à charte provinciale au Québec. Les deux autres projets de loi ont été adoptés en 2001, ce qui remonte à pas mal de temps.

Sénateurs, je demande que le projet de loi S-1002 soit adopté par le comité et je serais heureuse de répondre à vos questions.

Le président : Merci, madame Karim-Bondy. Avant de passer aux questions, vous avez mentionné que vous aviez des lettres émanant de l'organisme de réglementation québécois et de l'organisme fédéral qui confirment qu'ils ne s'opposent pas à cette pétition. Pourriez-vous nous les remettre pour que nous puissions les verser au dossier? Pourriez-vous nous dire de quand sont datées ces deux lettres, et quels en sont les expéditeurs et les destinataires?

Mme Karim-Bondy : J'ai suffisamment d'exemplaires pour en donner à tous les membres ici. Je vais les distribuer.

Le sénateur Dawson : Je propose que ces documents soient remis officiellement à la greffière.

Mme Karim-Bondy : Pour ce qui est des dates, la lettre de l'Autorité des marchés financiers est datée du 4 novembre 2011, et elle m'est adressée en qualité de secrétaire générale de l'Industrielle Alliance Pacifique, compagnie d'assurances générales. La lettre du Bureau du surintendant des institutions financières est datée du 23 novembre 2011, et elle était adressée à l'honorable Michael Meighen, sénateur.

Le président : Je vous remercie.

Le sénateur Dawson : Je suis très heureux d'être membre du prestigieux Comité de la justice, parce que je ne suis qu'un humble membre du Comité des transports. Vous êtes connu comme étant le comité sénatorial le plus important. Celui du transport est le plus ancien, mais celui de la justice est le plus important.

Le président : Vous devriez venir plus souvent.

Le sénateur Dawson : Je voulais que ces lettres figurent au dossier parce qu'elles m'ont été transmises. Étant le critique de l'opposition pour ce projet de loi, je demande au sénateur Meighen de veiller à ce qu'il soit confirmé autant que cela est possible, que nous étions heureux d'accorder cette permission, mais que la province de Québec l'était aussi, c'est pourquoi je suis content d'avoir ces lettres.

La seule question qui a été débattue la semaine dernière au Sénat portait sur les raisons de cette urgence. Pourquoi le faire maintenant et pourquoi le faire aussi rapidement? Je vais

we probably have legislation that would cover the fact that the witness says there is no provision within the Insurance Companies Act of Canada to continue a company from a federal charter to a provincial charter. Since this is the fourth or fifth time it has happened in the last few years, and it has always been the equivalent of rubber-stamping legislation, because it is just common sense, I would hope we could look at the fact that we might be modifying the Insurance Companies Act of Canada. I know how precious this committee's time is, and I know you have an important agenda over the next few weeks. Using this time in a more profitable way, and I am very happy to cooperate, would probably be a useful change to the law.

That being said, could you explain to the committee members, and Senator Meighen explained to me, the notion of the why we need to do it now and why we need to do it as quickly as possible?

Ms. Karim-Bondy: As I mentioned, IAP is selling this subsidiary to the parent IA. The Office of the Superintendent of Financial Institutions has to approve that. That will be completed very shortly.

The second reason is that the fiscal year-end for IAPG is December 31. Essentially, we would like to ensure it is accomplished prior to the end of the year. Otherwise, if we go over into the next year, financial statements have to be filed with both regulators, the AMF and with OSFI, and not just financial statements but a number of filings that are made for year-end, which would cause a huge problem if we end up into the following year.

The other issue is that if bill should pass and it does pass, the AMF will have to get ministerial approval from the Minister of Finance in Quebec. I understand from the AMF that the national assembly will be sitting only until December 9. Therefore, in order to get the ministerial approval, which can only be done subsequent to the passing of this bill, we need to get it expedited.

Senator Dawson: I think in the Senate chamber we proved this week that we can be very efficient and quick. Do you have any commitment? If it is agreed by this committee that it is adopted and sent back to the chamber, do you have assurances that the other place, as we call it here, will be passing this legislation in respect of that timetable that you have in front of you?

Ms. Karim-Bondy: The House of Commons? Yes, we have been meeting with members of the House of Commons in order to ensure they understand this is an administrative bill and does not have any public impact. We have been meeting with members to ascertain that they understand the bill, and there are no issues as far as they are concerned, yes.

Senator Dawson: As I mentioned in the chamber, as the opposition critic on this bill, I will be more than happy to cooperate in trying to get it through. I hope the members on this side will do the same and then we will have the chair do the next steps.

proposer, monsieur le président, que dans un avenir proche, nous adoptions un projet de loi qui corrigerait la lacune qu'a signalée le témoin, à savoir que la Loi sur les sociétés d'assurances du Canada ne contient aucune disposition permettant de proroger une société à charte fédérale en tant que société à charte provinciale. Étant donné que c'est la quatrième ou la cinquième fois que cela se produit ces dernières années, et que l'adoption de ces lois a été pratiquement automatique, parce que c'est le bon sens qui l'exige, j'espère que nous pourrions penser à modifier la Loi sur les sociétés d'assurances du Canada. Je sais combien le temps du comité est précieux et je sais que vous avez un calendrier chargé pour les prochaines semaines. Utiliser ce temps plus utilement, et je suis très heureux de participer à une telle initiative, constituerait probablement un changement judicieux à cette loi.

Cela dit, pourriez-vous expliquer aux membres du comité, comme le sénateur Meighen me l'a expliqué, pourquoi nous devons le faire maintenant et pourquoi nous devons le faire aussi rapidement que possible?

Mme Karim-Bondy : Comme je l'ai mentionné, l'IAP a décidé de vendre cette filiale à la société-mère IA. Le Bureau du surintendant des institutions financières doit approuver cette vente. Cela devrait se faire tout prochainement.

La deuxième raison est que l'exercice financier de l'IAPCAG se termine le 31 décembre. Nous aimerions donc que cela soit fait avant la fin de l'année. Sinon, si nous débordons sur le prochain exercice financier, il faudra déposer les états financiers auprès des deux organismes de réglementation, l'AMF et le BSIF, et il n'y a pas que les états financiers, mais il faut déposer un certain nombre de documents à la fin de l'exercice, ce qui nous causerait un grave problème si cela se faisait l'année prochaine.

L'autre aspect est que, si ce projet de loi est adopté, l'AMF devra obtenir l'approbation du ministre des Finances du Québec. L'AMF m'a fait savoir que l'Assemblée nationale ne siègeait que jusqu'au 9 décembre. Par conséquent, si nous voulons obtenir l'approbation ministérielle, qui ne peut être accordée qu'après l'adoption du projet de loi, nous devons agir rapidement.

Le sénateur Dawson : Je crois que le Sénat a prouvé cette semaine qu'il pouvait être très efficace et très rapide. Avez-vous obtenu un engagement? Si le comité convient d'adopter le projet de loi et le renvoie à la Chambre, savez-vous si l'autre endroit, comme nous l'appelons ici, adoptera ce projet de loi conformément au calendrier que vous avez devant vous?

Mme Karim-Bondy : La Chambre des communes? Oui, nous avons rencontré des membres de la Chambre des communes pour expliquer qu'il s'agissait d'un projet de loi administratif qui n'avait aucune répercussion publique. Nous avons rencontré des membres pour qu'ils comprennent bien le projet de loi et ceci ne semble pas poser de problème de leur côté, c'est exact.

Le sénateur Dawson : Comme je l'ai mentionné en Chambre, en qualité de critique de l'opposition pour ce projet de loi, je serai très heureux de faciliter son adoption. J'espère que les membres du comité qui siègent de ce côté feront de même et que le président s'occupera des prochaines étapes.

Senator Fraser: Good morning. Thank you for being here.

I will raise a question that was raised in the Senate chamber by Senator Champagne who looked at the listing on the Senate Order Paper, which gives the title of the bill in two official languages. As she read it, she said the English and French versions say opposite things. I suspect she was zeroing in on the phrase “apply to be continued” versus the phrase “demander sa prorogation.” She is a long time parliamentarian and prorogation means the opposite of continuance. It means discontinuance: Everyone stop work and go home.

Am I to understand that in corporate law purposes, prorogation would mean continuance?

Ms. Karim-Bondy: That is correct. I was about to indicate that there are two interpretations to the word prorogation. This matter was referred to the parliamentary law clerk subsequent to the honourable senator’s question. The translator for the parliamentary law clerk has confirmed it is the correct interpretation.

Prorogation is correct in the way that it has been phrased.

Senator Fraser: Prorogation in French, and continuance in English.

Ms. Karim-Bondy: Those are also the words in French and English that are used in the Insurance Companies Act of Canada.

Senator Fraser: I was sure that was case, but I wanted it to be on the record since the *Journals of the Senate* are on the record.

[Translation]

Senator Boisvenu: As a matter of fact, I was asking myself the same question and I used our new tools to check. In a legal context, “to prorogate” means to maintain a situation. In the political world, the word means the opposite, when we say that we “prorogate” Parliament, we end a session. But in the case at hand, the word means to prolong. It’s weird.

Senator Fraser: This proves that we do learn things in this committee.

Senator Boisvenu: I have learned something this morning.

Ms. Karim-Bondy: The former statutes also used the same terms.

[English]

Senator Fraser: My second question is a bit related to Senator Dawson’s question about the process and the timing.

Ms. Karim-Bondy: Yes.

Senator Fraser: We are putting on a special rush. We have suspended part of our rules to get this done for you as fast as possible.

In an ideal world, one would not be faced with a situation where one was being asked to suspend the rules. I assume the company knew it would be a cumbersome process. You would

Le sénateur Fraser : Bonjour. Merci d’être ici.

Je vais soulever une question qui a été soulevée au Sénat par le sénateur Champagne qui a examiné le texte du Feuilleton du Sénat qui donne le titre du projet de loi dans les deux langues officielles. Elle a déclaré qu’à son avis les versions anglaise et française se contredisaient. Je crois qu’elle pensait plus particulièrement aux mots « apply to be continued » et aux mots « demander sa prorogation ». C’est une parlementaire d’expérience et la prorogation veut dire le contraire de la continuation. Cela veut dire le contraire : arrêtons-nous et rentrons chez nous.

Dois-je comprendre qu’en droit des sociétés, prorogation et continuation ont le même sens?

Mme Karim-Bondy : C’est exact. J’allais mentionner que le mot prorogation peut s’interpréter de deux façons. Cette question a été soumise au légiste parlementaire après la question qu’a posée le sénateur. Le traducteur du bureau du légiste parlementaire a confirmé que c’était la bonne interprétation.

Le mot prorogation est le mot qui convient, tel qu’il est utilisé.

Le sénateur Fraser : Prorogation en français et « continuance » en anglais.

Mme Karim-Bondy : Ce sont également les mots français et anglais que l’on trouve dans la Loi sur les sociétés d’assurances du Canada.

Le sénateur Fraser : J’en étais convaincue mais je voulais que cela figure au compte rendu puisque les *Journaux du Sénat* sont officiels.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Effectivement, je me posais la même question que vous et je suis allé vérifier avec nos nouveaux outils. Dans le domaine légal, « proroger » signifie maintenir une situation. C’est le contraire de ce qu’on a en termes politiques, lorsqu’on dit qu’on proroge le Parlement, on l’arrête. Mais ici, c’est plutôt prolonger. C’est bizarre.

Le sénateur Fraser : C’est la preuve qu’on apprend des choses dans ce comité.

Le sénateur Boisvenu : J’ai appris quelque chose ce matin.

Mme Karim-Bondy : Les anciennes lois utilisaient aussi le même langage.

[Traduction]

Le sénateur Fraser : Ma seconde question est liée à la question du sénateur Dawson, qui portait sur le processus et sur le calendrier.

Mme Karim-Bondy : Oui.

Le sénateur Fraser : Nous suivons une procédure accélérée. Nous avons suspendu l’application d’une partie de nos règles pour que cela se fasse aussi rapidement que possible.

Dans un monde idéal, nous ne devrions pas nous retrouver dans une situation où il nous est demandé de suspendre l’application de certaines règles. Je pense que la société savait

have to do the business of filing the petition and having the Examiner of Petitions of the Senate certify. Do not you have to pay \$200, a vast sum of money? It is not a simple thing, but you knew this process existed.

How come it is all coming at us so late?

Ms. Karim-Bondy: Yes, and that is a great question.

Senator Fraser: The bill was only tabled last week.

Ms. Karim-Bondy: What happened is that we had to have board meetings in July to approve this process to take place. They did take place and materials were prepared and submitted at the end of August or the beginning of September to the parliamentary law clerk. However, it took some time for the parliamentary law clerk to approve all the matters because it has been some time since a bill like this has come before the Senate. I did not get approval from the parliamentary law clerk to do my publication — which takes four weeks — until pretty much the end of October. Then we had to have four weeks of publication before it could be tabled.

Senator Fraser: November 23 was the first day on which it could be done, going back to initiating the whole thing in July.

I really like the sound of Senator Dawson's proposed legislation.

The Chair: Thank you for drawing that point out. The impression a number of us had was it had been left by the company until the last minute. Obviously, it was not. It has been six months since you initiated the process. Thank you for clarifying that.

Senator Lang: It would be interesting to see an amendment to the Insurance Companies Act to see the implications, why that particular section is there, and the pros and cons in a general context from the point of view of the industry and the provinces. Having a study of it would be very worthwhile.

I want to go back to a comment that was made during your presentation that has to do with the process. My understanding is we are expediting it through the Senate, if everyone agrees. The House of Commons has tentatively agreed that they will expedite it. You commented that it then goes to the Minister of Finance in Quebec, but you also stated that it is very urgent it get there because the legislative's assembly in Quebec is sitting until December 9. Are you saying a bill is required to go through the legislative assembly in Quebec?

Ms. Karim-Bondy: No and pardon me if I made that impression. The reason is it needs ministerial approval in Quebec. It does not have to go before the assembly. They will be rising for their holidays and it may be difficult to track the minister down.

que c'était un processus compliqué. Il faut déposer la pétition, et ensuite, la faire certifier par l'examineur des pétitions. Ne faut-il pas également payer 200 \$, une somme très importante? Ce n'est pas une chose simple, mais vous le saviez.

Comment se fait-il que cela nous est soumis au dernier moment?

Mme Karim-Bondy : Oui, et c'est une excellente question.

Le sénateur Fraser : Le projet de loi n'a été déposé que la semaine dernière.

Mme Karim-Bondy : En fait, le conseil devait se réunir au mois de juillet pour approuver ce processus. Ces réunions ont eu lieu, les documents ont été préparés et présentés, à la fin du mois d'août et au début du mois de septembre, au légiste parlementaire. Il a fallu toutefois un peu de temps pour que le légiste parlementaire approuve tout cela parce que cela faisait un moment qu'un projet de loi de ce genre n'avait pas été présenté au Sénat. Je n'ai obtenu l'autorisation du légiste parlementaire de procéder à la publication — opération qui dure quatre semaines — que pratiquement à la fin du mois d'octobre. Nous avons dû ensuite attendre les quatre semaines de publication avant de pouvoir le déposer.

Le sénateur Fraser : Le 23 novembre était le premier jour pendant lequel cela pouvait être fait, si l'on pense que tout a commencé en juillet.

J'aime beaucoup la mesure législative proposée par le sénateur Dawson.

Le président : Merci d'avoir signalé cet aspect. L'impression qu'avait un certain nombre d'entre nous était que la société avait attendu au dernier moment. Bien évidemment, ce n'est pas le cas. Cela fait six mois que vous avez démarré le processus. Merci de l'avoir précisé.

Le sénateur Lang : Il serait intéressant d'examiner une modification à la Loi sur les sociétés d'assurances pour étudier les répercussions, les raisons pour lesquelles cet article se trouve là, les avantages et les inconvénients d'une telle modification, sur le plan général et du point de vue de l'industrie et des provinces. Il serait très utile d'effectuer une étude de cette question.

Je veux revenir à un commentaire que vous avez fait pendant votre exposé et qui concerne le processus. Je crois que le Sénat examinera ce projet de loi selon une procédure accélérée si tout le monde est d'accord. La Chambre des communes semble avoir accepté de l'adopter rapidement. Vous avez ensuite mentionné qu'il fallait transmettre la demande au ministre des Finances du Québec et vous avez également déclaré qu'il était très urgent qu'il reçoive votre demande parce que l'Assemblée nationale du Québec ne siège que jusqu'au 9 décembre. Voulez-vous dire que le projet de loi doit être adopté par l'Assemblée nationale du Québec?

Mme Karim-Bondy : Non; excusez-moi si j'ai donné cette impression. La raison est qu'il doit obtenir l'approbation du ministre au Québec. Il n'est pas nécessaire qu'il soit soumis à l'assemblée. Les députés vont cesser de siéger pour les vacances et il sera peut-être difficile de retracer le ministre.

The Chair: We are moving quickly, and we are pleased whenever the need arises to show we can move quickly to accommodate. As you pointed out in your presentation, this is a matter that involves inter-company issues between a parent and subsidiary company. As you pointed out — and so everyone is absolutely clear — in moving quickly on this, we do not have employees of any of the companies at stake. There will be no impact on jobs or no economic matters beyond the inter-company issues that relate to the parent and subsidiary?

Ms. Karim-Bondy: That is absolutely correct. As I mentioned, IAPG does not have any employees. It is a general insurance company that is run by IAP, the life insurance company. The employees are essentially all IAP employees. It will continue to be run from there. It will just have a different regulator, but no jobs or head offices move.

Senator Dawson: Would it be proper that we propose the adoption at this time?

The Chair: No, we will proceed to clause-by-clause consideration.

Senator Dawson: In the spirit of Senator Joyal's comment about conflict of interest, Industrial Alliance is one of the bigger employers in Quebec, but I have not had any discussion with anyone there. As you know, the former president was a Liberal member of Parliament named Raymond Garneau. In that spirit — and to be sure it is on the record — the only discussions I had were with Senator Meighen asking me to be the critic.

Senator Baker: I wanted to add my congratulations to Industrial Alliance Pacific General Insurance Corporation on their appointment of their chief legal counsel, who is appearing before us today. She has a wonderful history and is a magnificent lawyer. We are reading one of her cases dating back to 1992 from the Supreme Court of British Columbia. The company should be congratulated on appointing her.

Ms. Karim-Bondy: Thank you very much. I appreciate it.

Senator Raine: I am from British Columbia and I am curious. We have spoken about the head office of IAP remaining in British Columbia and all their employees. I wanted to ask about the policyholders. Are the policyholders in any way affected by this move of their policy company from Vancouver to Quebec?

Ms. Karim-Bondy: No, not at all. IAPG is a general insurance company. Its policyholders are people who have extended warranties on vehicles. That is who the policyholders are. That business carries on. The company carries on. It simply has a different regulator; that is all. There is no impact.

Le président : Nous progressons rapidement et nous sommes heureux de pouvoir montrer que nous pouvons agir rapidement lorsque cela est nécessaire. Comme vous l'avez fait remarquer dans votre exposé, c'est un dossier qui concerne les relations entre une société mère et une filiale. Comme vous l'avez fait remarquer — et pour que tout le monde le sache clairement —, nous agissons rapidement, mais aucun des emplois de ces sociétés n'est en jeu. Il n'y aura pas d'incidence sur les emplois, ni sur les aspects économiques au-delà de la question des rapports entre une société-mère et sa filiale.

Mme Karim-Bondy : C'est tout à fait exact. Comme je l'ai mentionné, l'IAPCAG n'a aucun employé. C'est une société d'assurances générales qui est exploitée par l'IAP, la société d'assurance-vie. Les employés sont pratiquement tous des employés de l'AIP. Elle continuera à être administrée par cette société. Il y aura tout simplement un autre organisme de réglementation, mais cela n'occasionnera aucune perte d'emploi ni déplacement du siège social.

Le sénateur Dawson : Serait-il utile de proposer l'adoption du projet de loi maintenant?

Le président : Non, nous allons procéder à l'étude article par article.

Le sénateur Dawson : Dans le prolongement des commentaires qu'a faits le sénateur Joyal au sujet des conflits d'intérêts, il est bon de mentionner que l'Industrielle Alliance est un des principaux employeurs au Québec, et je n'ai eu aucune discussion avec qui que ce soit de cette société. Comme vous le savez, l'ancien président était un député libéral du Parlement qui s'appelait Raymond Garneau. Sur ce point — et je veux être sûr que cela figure dans le compte rendu —, les seules discussions que j'ai eues sont avec le sénateur Meighen qui m'a demandé d'être le critique.

Le sénateur Baker : Je voulais ajouter présenter mes félicitations à l'Industrielle Alliance Pacifique, compagnie d'assurances générales, pour la nomination de sa conseillère juridique principale, qui comparait devant nous aujourd'hui. Elle a d'excellents antécédents professionnels et c'est une avocate extraordinaire. Nous lisons qu'une des affaires dont elle s'est occupée remonte à 1992; elle a été entendue par la Cour suprême de la Colombie-Britannique. Il convient de féliciter la société de l'avoir embauchée.

Mme Karim-Bondy : Je vous remercie, je l'apprécie.

Le sénateur Raine : Je viens de la Colombie-Britannique et je suis curieuse. Nous avons parlé du fait que le siège social de l'IAP resterait en Colombie-Britannique, ainsi que tous leurs employés. Je voulais vous poser une question au sujet des titulaires de police. Ces titulaires de police vont-ils être touchés de quelque façon que ce soit si leur société d'assurance déménage de Vancouver au Québec?

Mme Karim-Bondy : Non, pas du tout. L'IAPCAG est une société d'assurances générales. Ces titulaires de police sont des gens qui ont acheté une garantie prolongée sur leur véhicule. Voilà qui sont les titulaires de police. Cette activité va se poursuivre. La société va continuer son travail. Elle aura tout simplement un autre organisme de réglementation. C'est tout. Il n'y a pas d'impact.

The Chair: Ms. Karim-Bondy, that concludes our questions. We thank you for appearing here today. You have clarified any outstanding issues that the senators had.

Ms. Karim-Bondy: Thank you, honourable senators.

The Chair: Honourable senators, we will continue with our consideration of Bill S-1002.

Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-1002?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed. Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed. Shall the preamble stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed. Shall clause 1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. Shall the preamble carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. Shall the bill carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. Does the committee wish to discuss appending observations to the report?

No.

Is it agreed that this bill be reported to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you. It is good to get through that as expeditiously as we did. I will adjourn the meeting, but if you could remain for a moment, there are several matters I will raise with you.

(The committee adjourned.)

Le président : Madame Karim-Bondy, voilà qui conclut nos questions. Nous vous remercions d'avoir comparu devant nous. Vous avez éclairci toutes les questions que se posaient les sénateurs.

Mme Karim-Bondy : Merci, sénateurs.

Le président : Sénateurs, nous allons poursuivre notre étude du projet de loi S-1002.

Est-il convenu de procéder à l'étude article par article du projet de loi S-1002?

Des voix : D'accord.

Le président : D'accord. Êtes-vous d'accord pour reporter l'adoption du titre?

Des voix : D'accord.

Le président : D'accord. Êtes-vous d'accord pour reporter l'adoption du préambule?

Des voix : D'accord.

Le président : D'accord. L'article 1 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. L'article 2 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. Le préambule est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. Est-ce que le comité veut annexer des observations au rapport?

Non.

Est-il convenu que je fasse rapport de ce projet de loi au Sénat?

Des voix : Convenus.

Le président : Merci. Il est agréable d'adopter un projet de loi aussi rapidement que nous l'avons fait. Je vais lever la séance, mais si vous pouvez rester un instant, j'aimerais aborder quelques sujets avec vous.

(La séance est levée.)

WITNESS

Thursday, December 1, 2011:

Industrial Alliance Pacific General Insurance Corporation:

Azmina Karim-Bondy, Chief Legal Counsel.

TÉMOIN

Le jeudi 1^{er} décembre 2011

Industrielle Alliance Pacifique, Compagnie d'assurances générales :

Azmina Karim-Bondy, conseillère juridique principale.